

**Commune de Buthiers**

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
30 août 2022**

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mai à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. LEGAY Olivier – SMEDLEY Marie-Hélène- M. GIRINAL Jean Marc - M. TATIBOUËT Bruno - Mmes GAUTHEROT Annick - Mme SOCLE Mathilde- Mme GUENOT Lucienne

Absents excusés : M. André AURIERE

Date de convocation : 25 juillet 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

M, CECH Franck a été élu secrétaire.

**1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2022 :**

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 31 mai 2022 et en l'absence de remarques, le conseil municipal approuve le compte rendu présenté par le Maire.

**2/ Abattage des arbres malades le long de la N57:**

Le 25 juin 2019, la commune de Buthiers avait acceptée d'échanger certaines parcelles avec le Département de la Haute-Saône. Parmi ces parcelles, certaines se trouve le long de la N57 entre le passage à grande faune et la limite des communes Buthiers/Perrouse. Or certains de ces arbres malades menacent le grillage et la voie.

Après avoir délibéré, le conseil accepte de faire couper les arbres sur les parcelles :

- A425

- ZB 325, 326 et 329

Afin de sécuriser les abords de la N57 et la voie romaine.

Le conseil confi ce travail à Mr GAUTHEROT Damien au prix de 7.00 € le stère. Les grandes futaies seront évaluées une fois coupées.

Le conseil autorise le Maire à signer avec Mr GAUTHEROT le contrat et tous documents s'y rattachant.

**3/ Secrétariat de Mairie :**

Le Conseil Municipal remercie Chantal pour tout le travail accompli pendant toutes ces années et lui souhaite une très bonne retraite de la part de tous les habitants de la commune. A partir du 02 septembre 2022, Madame Laurie PARMENIER va prendre le poste du secrétariat de Mairie pour une durée de 3 mois renouvelable. Les horaires d'accueil en mairie change le mercredi : 14h30-18h30 au lieu de 14h-18h.

#### **4/ Dossier Grande rue :**

Le Maire informe le Conseil municipale de la réception à la Mairie d'une lettre recommandée suite à un accident survenu sur les pavés de la Grande Rue. L'article de journal ainsi qu'un mail de Mme Cassani expliquant les rapports d'essais ont été adressés à tous les Conseillers.

La commune souhaite réfléchir à toutes les améliorations qu'elle pourrait apporter sans engager de gros frais mais restant néanmoins efficaces pour l'année 2022-2023.

#### **5/ Travaux sur la commune (informations) :**

- Le renforcement des bas-côtés rue de l'église ainsi que l'élargissement du virage vers le terrain de boule débuteront le 31 août et dureront environ 2 jours ½.
- Les travaux de réfection de la voie d'Avouay le dessous commenceront après la deuxième semaine de septembre.
- Sécurisation de la Grande rue : pose de potelets, yeux de chat et marquage au sol devrait être réalisé courant septembre.

#### **6/ Questions diverses :**

- Le Maire a reçu un courrier d'habitants de Buthiers demandant de prendre en considération leurs remarques sur la dangerosité de la rue de la Mairie et rue de l'église ainsi que sur d'autres voies communales. Le conseil va réfléchir à ces remarques.
- Perturbation téléphonique : suite à l'incendie d'un véhicule, le pylône téléphonique a été endommagé ce qui a créé de grosses perturbations sur les lignes téléphoniques. Orange a rétabli la situation.
- Employé Communal : comme l'a indiqué le Maire, Mr Ducray Bruno n'a pas souhaité prolonger son contrat pour des raisons financières (Pôle Emploi). Pierre Migard Maire du « Cordonnet » a sollicité le Conseil pour demander à notre commune de prendre Mr JEANNEY Pascal ½ journée par semaine. Lola Gautherot n'a également pas souhaité poursuivre son contrat pour des raisons « d'études ». Sa fin de contrat se fera donc au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil ne valide pas la proposition de Mr Migard. Les deux postes sont donc à pourvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

